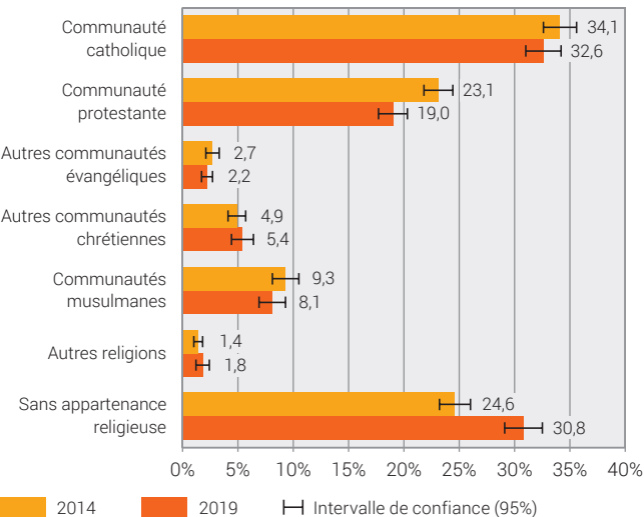


Appartenance religieuse¹ des enfants de moins de 15 ans

Population résidante permanente



¹ La personne interrogée déclare l'appartenance religieuse des enfants vivant dans le ménage si un lien parent-enfant existe.